

Wallonie : une identité régionale dans l'entrecroisement du passé, du présent et du futur

Philippe Destatte directeur général de l'Institut Destrée

au colloque Regionale IdentitätVoraussetzung für eine Erfolgreiche Regionalentwicklung? (Identité régionale, Hypothèses pour un développement régional couronné de succès?)

> Vingt-cinquième anniversaire de la Communauté germanophone, Eupen, 17 janvier 2009

Lorsque l'on aborde l'avenir au moyen de la démarche prospective, il est classique de se poser cinq questions qui apparaissent dans un ordre surprenant, puisqu'elles sont numérotées de 0 à 4.

La première question (Q1) est intitulée "Que peut-il advenir ?". C'est la question de la prospective exploratoire, qui permet d'ouvrir toutes les portes des futurs possibles : que va-t-il advenir du monde, globalisé par l'interdépendance, affecté par les déséquilibres climatiques, environnementaux et sociaux, rongé par les intolérances de toute nature ? Que va-t-il advenir de l'Europe, en panne de projets, en panne d'ambitions, en panne de capacité d'indignation et de révolte. Que va-t-il advenir de la Belgique, pays à bout de souffle, enfermé dans ses vieilles chimères, bringuebalé dans les méandres de la mondialisation financière, replié sur ses querelles dérisoires et anachroniques ?

Le deuxième question (Q2) renvoie à la prospective normative : "que puis-je faire ?". Dans ce monde mouvant et incertain, quelles sont mes marges de manœuvre, quelle est ma capacité d'action, où puis-je aller, où puis-je emmener mon territoire, en quoi puis-je transformer ma communauté ou métamorphoser ma région ?

La troisième question (Q3) est "que vais-je faire ?". J'entre dans la stratégie. C'est le moment de la décision, de l'initiative, de la volonté politique, individuelle ou collective de préférence collective, forte, puissante, consensuelle. Je sors du bois, j'abats mon jeu, je me jette à l'eau, je franchis le Rubicon, je brûle mes vaisseaux... Les expressions ne manquent pas pour indiquer l'importance du moment, l'ampleur du mouvement qui peut s'amorcer.

La quatrième question (Q4) est celle des voies et des moyens : "comment le faire ?". Comment mettre en œuvre la stratégie, comment atteindre les objectifs, comment faire en sorte que ma volonté se concrétise ? Que dois-je faire pour atteindre la vision du futur souhaité que je me suis construite ?

Ceux qui, les premiers, ont conçu ces quatre questions fondamentales de la prospective se sont alors rendus compte qu'ils avaient omis la question essentielle,



principale, première. Cette cinquième question, qu'ils ont fait remonter comme question préliminaire, ils l'ont appelée Q0.

Q0 c'est la question de l'identification. C'est la question : "Qui suis-je?". Pour l'individu, pour l'entreprise, pour le territoire, cette question est celle de l'identité. Pour les régions, cette question est celle de l'identité régionale. Car, bien entendu, il est évident qu'on ne pourra répondre clairement à aucune interrogation, et encore moins savoir où l'on veut aller, si l'on ne sait pas qui on est.

En fait, cette question est d'autant plus importante qu'elle contient, en germes, la plupart des autres questionnements.

On est loin en effet, d'une identité – individuelle ou collective – qui ne serait que patrimoniale, qui ne serait liée qu'aux héritages reçus : la langue, l'histoire, la culture, les paysages. L'identité, et en particulier l'identité régionale, est une trajectoire. Tout comme la démocratie décrite par Jean Chesneaux, l'identité opère dans l'entrecroisement du passé, du présent et du futur (1) Cela signifie bien sûr, que cette identité est relecture du passé à l'aune du présent. Cela signifie également que l'identité présente est construction du futur, vision commune, stratégie d'action, sans cesse reformatées, sans cesse reconfigurées.

J'aborderai donc successivement l'héritage du passé, le changement que porte le présent et, enfin, l'espoir que dessine le futur.

1. L'héritage

Personne mieux que l'historien Léopold Genicot n'a posé plus directement les conséquences de l'héritage des Wallons. C'était en 1973. Dans l'introduction de la première histoire de Wallonie digne de ce nom jamais écrite, il décrivait la Wallonie : une région contiguë de la France, qui ne lui appartient pas mais qui partage depuis des siècles sa langue et sa civilisation, voilà le problème (2).

Voilà le problème en effet. Quoi qu'on ait voulu dire, qu'on ait voulu faire, qu'on ait voulu écrire depuis 1815, et plus encore depuis 1830, la Wallonie est non seulement restée une terre romane, mais en plus, ses élites intellectuelles, économiques, sociales et politiques sont restées tournées vers la France, et en particulier, tournées vers Paris. Je ne vous parle pas encore de projet politique, j'évoque l'inclination, le mouvement affectif d'une société qui, malgré un sens permanent de la réserve et une pression médiatique constante venant des institutions localisées à Bruxelles, a manifesté son attachement à la République dans tous les moments difficiles de leur histoire respective.

Comme toutes les régions du monde, la Wallonie a également cultivé son terroir -ou mieux ses terroirs -, au gré des façonnements territoriaux de l'ancien Régime : comtés, duchés et principautés, toutes ces nationalités déjà lointaines se sont décomposées et recomposées; elles sont parvenues jusqu'à nous en laissant leurs marques dans nos découpages administratifs. Mais ces morcellements ont été soumis à des forces centripètes lorsque la Wallonie, première région du continent à faire sa Révolution industrielle au XIXème siècle, a vu émerger le bassin Haine-Sambre-Meuse-Vesdre, formidable puissance économique, mais aussi force politique et sociale, socialiste ou libérale, émergente dans le Royaume de Belgique. La prise de conscience de l'identité régionale wallonne date de cette époque. La Wallonie se manifeste sous diverses

⁽¹⁾ Jean CHESNEAUX, *Habiter le temps, Passé, présent, futur : esquisse d'un dialogue politique*, Paris, Bayard, 1996. (2) Léopold GENICOT, *Histoire de la Wallonie*, p. 5, Toulouse, Privat, 1973.



_

formes dès 1886, elle se structure progressivement. Plus que linguistique, plus que culturelle, cette affirmation est donc politique et sociale. Dès 1912, elle s'ouvre sur la tentation de former une société distincte de la Belgique dont le gouvernement se confirme alors comme essentiellement catholique et comme essentiellement flamand. La création de l'Assemblée wallonne, véritable *shadow parliament*, est une étape majeure. La revendication du fédéralisme régional devient un leitmotiv de la Wallonie. A ce moment, pourtant, le dynamisme industriel s'essouffle. On voit moins – et on se souvient moins encore –, que, au moment même où les industries du charbon, du verre et de l'acier s'épuisent, une recherche de pointe se développe dans les universités et les laboratoires, recherche dont les résultats permettront de faire de la Wallonie, à la fin du XXème siècle et au début du XXIème, une terre de biotechnologies.

L'histoire de l'affirmation politique de la Wallonie n'est pas notre propos d'aujourd'hui. Je l'ai du reste traitée longuement par ailleurs (3). Cette histoire a profondément façonné cette identité, notamment les événements de la dernière guerre. Un moment a particulièrement marqué la nature de cette identité : le Manifeste pour la Culture wallonne de 1983. Il a permis la définition d'une Wallonne ou d'un Wallon simplement comme un habitant du territoire de la Wallonie, quelle que soit sa nationalité. Cette définition a été inscrite dix ans plus tard dans le projet de Constitution wallonne. Elle a également favorisé le consensus au Parlement wallon autour d'une identité ouverte, multiple, non exclusive, lors des débats sur la citoyenneté européenne et le droit de vote à attribuer aux étrangers, débat qui a fait suite au traité européen de Maastricht.

L'identité d'héritage de la Wallonie est multiple, riche et complexe, bien plus que je ne pourrais vous la décrire en quelques minutes. J'ai la conviction que ce patrimoine intellectuel constitue un capital social remarquable pour aborder le XXIème siècle, même si je n'oublie pas ces mots de Marc Bloch, écrits en 1940 dans *L'étrange défaite*:

Peut-être serait-ce un bienfait, pour un vieux peuple, de savoir plus facilement oublier : car le souvenir brouille parfois l'image du présent et l'homme, avant tout, a besoin de s'adapter au neuf (4).

2. Le changement

La Wallonie du présent, c'est la Wallonie marquée par la volonté de changement. Non qu'on puisse dire que cette volonté n'ait pas existé auparavant. En réponse au mépris facile et aux critiques acerbes qui accablent le monde politique wallon depuis des décennies, je répondrai que c'est bien mal connaître les efforts réalisés que de considérer qu'ils n'ont pas été tangibles. Depuis la fin des années 1960 en effet, des politiques volontaristes ont été menées par des hommes et des femmes politiques de tous partis. Ils ont, certes, parfois tenté de sauver des entreprises qui étaient condamnées, mais ils ont de plus posé les jalons des laboratoires et des entreprises qui, aujourd'hui, brillent dans nos pôles de compétitivité et nos clusters. Qui se souvient pourtant de Fernand Delmotte, Jean Defraigne, Jean-Pierre Grafé, Jean Gol, Alfred Califice ou Guy Mathot, sans citer les plus connus tels Jean-Maurice Dehousse, Philippe Maystadt ou Melchior Wathelet? Tous ceux-là ont précédé et permis la mutation de la deuxième partie des années 1980 et celle de la fin des années 1990.

Mais aujourd'hui, en Wallonie, le changement a "changé" de nature. Il ne dépend plus de l'action de guelgues-uns, il est lié à une multitude d'opérateurs dans tous les

⁽⁴⁾ Marc BLOCH, L'étrange défaite, Témoignage écrit en 1940, p. 101, Paris, Gallimard, 2006.



_

⁽³⁾ Philippe DESTATTE, L'identité wallonne, Essai sur l'affirmation politique de la Wallonie, XIX-XXème siècles, Charleroi, Institut Destrée, 1997.

secteurs de la société, de l'économie, de la culture. Depuis la déclaration de politique complémentaire du Gouvernement Collignon-Lebrun, les plans stratégiques se succèdent : Contrat d'Avenir pour la Wallonie, 4X4 pour entreprendre, Plan d'actions prioritaires de la Région wallonne, etc. L'Union wallonne des Entreprises, le Conseil économique et social de la Région wallonne, la Société wallonne de l'Evaluation et de la Prospective, le Cercle de Wallonie, le Collège régional de Prospective, la Plateforme d'Intelligence territoriale wallonne sont autant de lieux d'un renouveau dans lequel il faut sans cesse réinvestir.

Parallèlement – et c'est fondamental en termes d'identité régionale – une volonté politique forte s'est manifestée pour rapprocher la Communauté française Wallonie - Bruxelles de la Région wallonne, non par une logique de fusion, qui aurait nié et fait disparaître l'identité wallonne, mais par une logique – j'ai bien dit une logique – d'absorption des compétences de la Communauté française au sein des compétences de la Région wallonne et, demain, nous l'espérons, associées aux compétences de la Région bruxelloise. Ce progrès a été amorcé par l'attribution au ministre-président de la Région wallonne de la fonction de ministre-président de la Communauté française. Il doit être renforcé par des transferts concrets de compétences. Cette situation a été rendue possible par un fait institutionnel nouveau : la prise de conscience de leur région, par les élites bruxelloises, qu'elles soient flamandes ou francophones. Les objectifs sont essentiels pour chacune des régions : la capacité d'articuler l'enseignement, la formation, la recherche, le développement économique et l'innovation dans un même effort pour s'inscrire parmi les sociétés apprenantes.

Certes, du chemin reste à parcourir et je ne souhaite pas laisser penser que mon approche s'inscrirait dans cette forme de *wishfull thinking* que pratiquait avec tant d'aisance un ancien ministre-président wallon carolorégien. De nombreux comportements négatifs handicapent encore la Wallonie. Le Collège régional de Prospective en a identifié quelques-uns pour tenter d'y remédier, citons notamment :

- insuffisance généralisée de culture du risque et du changement;
- absence de responsabilisation des acteurs et de clarification de leurs objectifs;
- faiblesse de préparation des décisions et défaut d'attention à leur appropriation par les acteurs;
- affaissement de la norme, de la déontologie et de l'éthique;
- immobilités physiques et mentales face à l'évolution de la formation, de l'emploi et du marché.

Le présent de la Wallonie est donc celui d'une double transition. D'une part, la mutation de l'Europe entière et d'une partie du monde vers les sociétés dites de la connaissance. D'autre part, la mutation d'une Région de très vieille industrie qui n'a pas ou peu appliqué les moteurs industriels de la deuxième moitié du XXème siècle tels que la chimie lourde ou l'automobile – ce qui peut aujourd'hui constituer un avantage – et qui s'est directement inscrite dans des secteurs de pointe comme le spatial, l'aéronautique ou les biotechnologies.

3. L'espoir

Aborder l'identité de projet en Wallonie, c'est affirmer l'espoir d'un avenir meilleur. Mais, on ne doit mettre son espoir qu'en soit même, disait déjà Virgile...

Ainsi, la vision construite par les 400 citoyennes et citoyens impliqués de 2001 à 2004 dans l'exercice de prospective *Wallonie 2020*, conduit par l'Institut Destrée, n'avait pas manqué de nous étonner. Loin des discours idéologiques lénifiants, ils avaient, avec pragmatisme, affirmé leur priorité de construire une région économiquement forte, avant même de réactiver la culture politique par l'implication et la participation des



acteurs, avant de répondre aux besoins vitaux de tous ou même de contribuer à l'épanouissement général et individuel (5).

Tous les travaux qui ont suivi cet exercice ont confirmé cette volonté de poursuivre le programme de rénovation qui est en cours, de donner la priorité à l'économique respectueux des générations futures et de remobiliser les citoyens en s'appuyant sur une pédagogie de l'action, ce qui implique de reconstruire une vraie contractualisation participative en Wallonie.

Aujourd'hui, l'espoir pour un avenir meilleur en Wallonie est aussi fondé sur la possibilité de pousser jusqu'au bout les logiques de décloisonnement des politiques économiques, culturelles, sociales, environnementales, en se saisissant véritablement, au niveau régional, des responsabilités associées à ces domaines stratégiques que sont la culture, l'éducation et la recherche. Il est temps en effet que la Wallonie, autant que Bruxelles, assument des engagements forts pour refinancer et réorganiser ces secteurs – comme l'a fait la Communauté germanophone. C'est d'ailleurs l'une des raisons de la proposition de réforme de l'Etat que nous avons diffusée, Jacques Brassinne de La Buissière et moi-même, sur la base d'un travail collectif de chercheurs et d'administrateurs de l'Institut Destrée.

Nous avons constaté, en effet, que, depuis la loi du 2 août 1963 sur l'emploi des langues en matière administrative et les lois subséquentes coordonnées du 18 juillet 1966, les limites des quatre régions linguistiques n'ont plus été modifiées et qu'elles ont servi implicitement et explicitement de matrices au processus de régionalisation. Il nous est ainsi apparu judicieux de prendre les quatre régions linguistiques comme référence pour de nouvelles dispositions constitutionnelles et légales. Ces dernières n'ont en effet jamais été remises en question et elles sont clairement identifiées dans l'article 4 de l'actuelle Constitution fédérale. La nouvelle Belgique serait un Etat fédéral composé de quatre Régions fédérées : la Flandre, la Wallonie, Bruxelles et la Région germanophone. Elles seraient égales en droit et auraient un territoire définitivement fixé et reconnu. Elles disposeraient des mêmes compétences et les exerceraient, respectivement, dans des matières identiques, uniquement sur leur propre territoire. Pour éviter de nouvelles contestations et discussions stériles, les frontières des quatre Régions ne pourraient plus être changées et seraient fixées sur la base actuelle, c'està-dire celle qui a été fondée en 1963.

Les quatre Régions, chacune pour ce qui la concerne, seraient compétentes pour toutes les matières qui ne sont pas attribuées formellement à l'Etat fédéral par la Constitution : économie, environnement, rénovation rurale, politique de l'eau, énergie, urbanisme, aménagement du territoire, pouvoirs subordonnés, travaux publics et transports. Afin que les régions puissent pleinement assumer leurs responsabilités, elles seraient également responsables pour tout ce qui concerne les enseignements primaire, secondaire et supérieur, la recherche scientifique dans toutes ses composantes, ainsi que pour la culture et les matières personnalisables. Les quatre Régions fédérées assumeraient la pleine responsabilité de leurs actes politiques. La détermination des impôts fédéraux et des impôts régionaux serait établie de telle manière que toutes les entités puissent se financer par elles-mêmes.

Le projet volontariste d'un fédéralisme raisonnable et équilibré, fondé sur quatre Régions égales en droit est simple, pédagogique et facilement appropriable par les citoyens, ce qui constitue une véritable innovation. Sa vertu profonde réside dans le fait qu'il permettrait de faire échapper la Belgique à la logique néfaste de l'affrontement entre les clans linguistiques, de rompre le face à face destructeur en recherchant un

⁽⁵⁾ Wallonie 2020, Une réflexion prospective citoyenne sur le devenir de la Wallonie, p. 323, Charleroi, Institut Destrée,



-

nouvel équilibre porteur. Le fédéralisme à quatre Régions égales en compétences permettrait de donner à Bruxelles une vraie chance de trouver une cohésion territoriale répondant aux multiples enjeux que cette région doit relever : capitale européenne et métropole multiculturelle, mais aussi désindustrialisation et paupérisation urbaine. La Flandre y trouverait l'occasion d'un redéploiement territorial sur la métropole anversoise et d'un affaiblissement des démons du Vlaams Belang en leur coupant une partie de leur fonds de commerce haineux. Quant à la Wallonie, elle pourrait sortir l'enseignement, la recherche et la culture de leur ghetto moral et financier. A l'heure de la société de la connaissance, elle aurait ainsi l'opportunité de retisser ces compétences avec celles de l'aménagement du territoire, de l'action sociale et du développement des entreprises.

Dans la même logique, la Région germanophone pourrait émerger sur le plan des compétences régionales et contribuer à l'équilibre de l'ensemble des régions fédérées.

Nul doute que beaucoup d'entre vous percevront l'intérêt de ces propositions. La commémoration de votre 25ème anniversaire nous offre une belle occasion d'espérer construire ce futur souhaitable pour les générations futures.

Cet avenir se fera, sans nul doute, pour les germanophones comme pour les Wallons en cultivant notre caractère transfrontalier, cet atout indéniable des pays de marches. Les Wallons sont les *ultimi latini*, disait-on à l'ouest de la frontière linguistique, tandis qu'à l'est de celle-ci, on appelait "Walha" les peuples celtes romanisés et les Romains de la frontière, ce qui dans les premiers siècles après notre ère, signifiait en bas germanique quelque chose comme "étranger" (6).

Le progrès, c'est que dans l'Europe, bien que divers, nos populations et nos territoires ne soient plus jamais étrangers.



-